

MENTION D'INFORMATION

Gestion électronique des documents

Afin d'améliorer le service rendu à ses ressortissants, la CNMSS a mis en œuvre un traitement automatisé de dématérialisation et de traitement des documents dénommé « Gestion électronique des documents (GED) » ayant pour finalités de faciliter l'accès et le traitement des demandes reçues dans le cadre de ses missions de service public, tracer et suivre l'état d'avancement du traitement de ces demandes et optimiser l'espace matériel nécessaire à la conservation des documents constitutifs de ces demandes.

Ce traitement consiste à numériser, indexer, classer et enregistrer les documents adressés à la CNMSS au moyen d'un logiciel de GED permettant le traitement des demandes via un système de flux d'informations dématérialisés (Workflow) intégré. La dématérialisation des documents papier comprend une phase d'indexation réalisée par un agent habilité. Les documents sont triés en fonction de la sensibilité des données qu'ils contiennent ainsi les documents contenant des informations médicales sont pris en charge par le service médical et conservées de manière sécurisée.

Le traitement GED conserve les données personnelles contenues dans les demandes et les documents justificatifs nécessaires au traitement de ces demandes par la CNMSS. Les documents et les informations traitées ont fait l'objet des formalités CNIL fixées par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique et aux libertés.

L'accès à ces informations est limité aux seuls agents de la CNMSS habilités en fonction de leurs missions dans le respect du secret professionnel et du strict besoin d'en connaître.

Des mesures de sécurité appropriées sont mises en œuvre afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ces données.

La dématérialisation des documents ne modifient pas les règles concernant leur durée de conservation fixées en fonction de la durée nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle elles sont collectées ou, le cas échéant, des dispositions règlementaires fixant des durées de conservation spécifiques aux fins de contrôle ou pour permettre le traitement des contentieux.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données, les assurés disposent d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux données les concernant. Le droit d'opposition n'est pas applicable à ce traitement qui est nécessaire à l'exécution d'une mission de service public par la CNMSS.

Ces droits sont pris en compte sur demande adressée au Directeur ou au délégué à la protection des données de la CNMSS.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles :

Commission Nationale Informatique et libertés (CNIL)- 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS cedex 07.